

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces de ligne	20 c.
Reclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Décembre 1877.

Chronique générale.

En présence de la note de l'Agence Havas que nous avons publiée hier, et qui a été affichée dans les couloirs des deux Chambres, les bureaux des gauches du Sénat et les délégués de la majorité de la Chambre des députés déclarent qu'aucun membre des gauches du Sénat et de la Chambre n'a reçu mission ou n'a été mis en demeure par M. le Président de la République de formuler, au nom des gauches, des conditions pour la formation d'un cabinet parlementaire.

L'Agence Havas a communiqué aux jour-
naux la note suivante :

« Nous sommes autorisés à déclarer que la dépêche publiée aujourd'hui par l'Agence Havas ne peut concerner M. le président de la Chambre des députés, qui, dans la conférence qu'il a eue avec M. le Président de la République, n'a point parlé des conditions auxquelles pourrait être formé un ministère de conciliation. »

L'Agence Havas a reçu la lettre suivante
de M. Duclerc :

« Paris, 5 décembre 1877.

« Monsieur le rédacteur,

« A la dépêche affichée hier au Sénat et à la Chambre des députés, les bureaux de tous les groupes de la gauche ont opposé un démenti formel.

« Ils en avaient le droit, car la vérité est que personne n'a reçu, ni usurpé le mandat de parler en leur nom.

« En ce qui me concerne, personnellement consulté, j'ai répondu en mon nom personnel, et ma réponse n'engage que moi.

« Sur la demande qui m'en a été faite, j'ai consigné par écrit cette opinion, que le meilleur moyen de procurer à la Chambre une garantie efficace contre l'abus possible du droit de dissolution, et de sauvegarder, en même temps, la dignité de M. le Président de la République, c'est de réunir un Congrès.

« Il est, je pense, inutile d'ajouter que, si ma note avait pu être considérée comme la formule officielle des exigences des gauches, avant de la lire je l'aurais tout au moins soumise à la ratification préalable.

« Au surplus, la note existe heureusement. Elle sera publiée.

« Et si l'on dit qu'en la livrant j'ai manqué de précaution, ma réponse est simple et nette : quand je suis seul en jeu, je méprise les précautions.

« Agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« E. DUCLERC. »

La guerre est déclarée.
M. Jules Ferry et M. Gambetta ont levé l'étendard de la loi.

Pas de budget, tant que le Sénat et le Maréchal ne consentiront pas à s'incliner devant la majorité radicale.

Le Président de la République n'est rien, le Sénat pas grand'chose, depuis que la grande voix populaire s'est fait entendre.

Le suffrage universel a soufflé sur la Constitution. Inclinez-vous, sénateurs ; inclinez-vous, Maréchal !

M. Baragnon et M. Rouher sont venus protester à la tribune contre l'inqualifiable déclaration apportée par M. Jules Ferry.

La voix des deux députés conservateurs aura du retentissement dans le pays.

Une des éventualités qui depuis quelques jours sont examinées dans les régions officielles, est celle résultant du refus du budget, devenu plus que probable maintenant.

On a parlé d'une prorogation possible de la Chambre pendant huit jours ; ce laps de temps serait utilisé pour former un ministère de dissolution.

Il est de mode aujourd'hui d'accuser le gouvernement de toutes les misères dont souffrent le commerce et l'industrie. Or, nous trouvons dans un journal spécial, le *Journal de l'Agriculture*, dirigé par M. Barral, dont les opinions républicaines sont connues, les lignes suivantes que nous livrons à l'appréciation de tous les hommes véritablement impartiaux :

« Au chapitre des exploitations des produits agricoles nous trouvons, depuis trois ans, une marche décroissante continue. Et non-seulement le mouvement de baisse est continu, mais encore il se trouve beaucoup plus sensible pendant l'année 1876-1877 que pendant l'exercice 1875-1876. Il faut laisser aux journaux politiques, qui ne comprennent que peu de choses ou rien du tout aux questions économiques, le soin de se disputer au sujet du mouvement commercial attribuant les progrès à leurs partis et les mécomptes au parti adverse. Cet enfantillage n'aurait d'intérêt ni pour nos lecteurs ni pour nous. Si la Chambre nouvelle veut scruter les causes ou actes du ralentissement de nos ventes, si elle veut y porter un remède efficace, qu'elle considère les entraves innombrables qui troublent le commerce français et qu'elle les brise. La besogne sera longue et lourde. Elle exigera autant de bonne volonté que de persévérance et de talent, mais le résultat sera certain. »

A la bonne heure ! voilà un journaliste franchement républicain qui sait dire la vérité à ses amis. La cause évidente du malaise dont se ressentent les détenteurs de produits agricoles dérive de ce qu'au lieu de s'occuper d'affaires, la Chambre des députés perd son temps à la belle et productive politique que l'on connaît !

Il est vrai que, pour aborder les questions de tarifs, de douanes, d'impôts, de réformes fiscales, il faut une dose d'intelligence et de capacité que, pour notre malheur, la Chambre des députés n'a jamais possédée et ne possédera jamais ! Il suffit, dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire, de jeter un coup d'œil sur la députation de notre département pour comprendre à première vue que l'on ne rencontrera point parmi elle les éléments d'un ministère d'affaires. Or, ce qui existe dans Indre-et-Loire, c'est-à-dire le défaut de capacité, existe également dans la plupart des circonscriptions qui appartiennent aux gauches.

Les gauches possèdent quelques hommes politiques, cela est certain, mais les hom-

mes d'affaires sont plus que clair-semés dans ses rangs. Cette vérité, que le pays commence à entrevoir, ne tardera pas à éclater avec l'évidence d'un axiome.

LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

La Chambre des députés a validé tous les républicains sans tenir compte des protestations qui ont pu se produire. Ils étaient de la majorité, et cela a suffi pour qu'ils fussent déclarés dignes d'être admis sans contestation. Pour les députés de la droite, la question est toute autre ; l'élection de cent vingt-six d'entre eux n'a même pas été rapportée.

On se demande quand la Chambre pourra terminer la vérification des pouvoirs. Les gauches émettent la prétention de discuter, d'ajourner, d'invalider la plupart de ces élections.

Chaque vérification prendra près d'une séance ; nous avons encore au moins pour trois mois de récriminations violentes, de débats stériles, de luttes personnelles, et voilà à quoi cette Chambre passe son temps, au lieu de voter le budget et de s'occuper des affaires du pays.

La stagnation des affaires et la crise commerciale se font sentir bien plus dans les autres pays que chez nous. Ainsi, on écrit de Londres au *Figaro* que 125 boursiers et 300 commis d'agents de change se disposent à se retirer de la Bourse.

D'autre part, nous voyons, en Allemagne, que dans la séance du 27 novembre les députés de Mannheim, la plus notable place commerciale de l'Allemagne méridionale après Francfort, ont interpellé le ministre badois au sujet de la situation lamentable du commerce et de l'industrie de l'Allemagne méridionale.

Et cependant, fait remarquer le *Pays*, pas plus en Allemagne qu'en Angleterre, il n'y a eu de 16 mai.

LA DÉMISSION DE M. COCHERY.

Mardi soir, après la séance, M. Cochery, membre et rapporteur de la commission du budget, en présence des exigences du programme des gauches, a envoyé à M. Gambetta sa démission dans des termes qui ne laissaient plus de doute sur le maintien irrévocable de sa décision.

Cet incident est d'une gravité qui n'échappera à personne, d'abord parce qu'il prouve la fragilité des liens qui rattachent le centre gauche aux autres groupes de gauche, ensuite parce qu'il donne raison à la politique du Maréchal, lorsqu'il résiste aux exigences et aux ultimatums des gauches.

Une semblable démission fait le plus grand honneur à l'indépendance de M. Cochery.

Cette nouvelle est empruntée aux journaux du matin. Elle est démentie par ceux du soir qui nous sont arrivés aujourd'hui.

LE PÉTITIONNEMENT DU COMMERCE.

Le pétitionnement commercial, tel que le comprend et l'organise la gauche, nous paraît être le premier acte du nouveau drame qui va commencer. Les meneurs savent très-bien que rien de bon ne peut en sortir pour

les affaires ; mais ils veulent amener un grand trouble, non-seulement à Paris, mais sur tous les points du territoire. Le chômage, la misère, les échéances de la fin de l'année, tout va être exploité avec un art savant. Il faut s'attendre à des manifestations sous toutes les formes et dans de sérieuses proportions. La Révolution a des traditions dont elle se souviendra dans la phase nouvelle où nous entrons ; elle peut mettre sur pied des masses d'un caractère en apparence inoffensif, ce qui serait le prélude d'autres mouvements. Le pétitionnement commercial, qu'on appellera le pétitionnement de la misère publique, est de nature à produire des faits coupables qui suivraient des mesures extrêmes. Il suffit d'un peu de clairvoyance pour comprendre que les intérêts en souffrance ne peuvent pas être sauvegardés par les ardeutes excitations dont nous sommes les témoins ; il leur est arrivé plus d'une fois de servir de prétexte à des entreprises de renversement, il ne leur est jamais arrivé de trouver dans la Révolution un utile et bienfaisant protecteur. Le refus du budget, qui est l'immense désorganisation de tout un pays, s'accorde mal avec le souci de la gauche pour les intérêts du commerce et de l'industrie.

On lit dans l'Union :

Nous ne pouvons qu'approuver la détermination prise par le chef de l'Etat au sujet de la pétition que les délégués de la réunion tenue dimanche à la salle Frascati, voulaient lui présenter. Les délégués ont été priés, en son nom, de s'adresser au ministre du commerce ; rien de plus « constitutionnel » ni de plus légitime. Les feuilles de la gauche affectent pourtant, à ce propos, une très-vive colère. Il y avait là un beau thème à récriminations, et les meneurs de la démagogie s'empressent de l'exploiter.

A les entendre, le refus de recevoir les représentants du commerce et de l'industrie ne peut être attribué qu'à un mépris profond pour les souffrances des classes laborieuses. Il y a là, disent-ils, un indice évident des préjugés d'ancien régime qui prévalent dans les régions du pouvoir. On devine aisément le caractère des développements donnés à cette pensée ; il est donc inutile d'en citer ici aucun spécimen. Constatons seulement que ces provocations justifient trop ce que nous disions hier des périls de l'agitation organisée par les républicains sous prétexte de venir en aide à une détresse trop réelle. Or, toute la presse de gauche annonce que le mouvement n'en est qu'au début. Les soi-disant conservateurs qui n'hésitent pas à y prendre part ne tarderont pas, croyons-nous, à regretter leur imprudence.

Pour apprécier exactement la bonne foi des meneurs et se rendre compte de leurs visées, il suffit de rappeler ce qui s'est passé dans la réunion de dimanche.

On sait que la parole a été interdite par l'assemblée à l'honorable marquis de Plœuc. Aucun des assistants ne pouvait contester sa compétence, mais tous pressentaient qu'il allait traiter la question avec impartialité, et c'est précisément ce que des « libéraux » et des démocrates ne pouvaient permettre.

Une lettre écrite au *Gaulois* par le sous-gouverneur de la Banque de France, tout en rectifiant certains bruits, contient un résumé des observations qu'il aurait présentées si on avait consenti à l'écouter. Nous croyons devoir la reproduire :

« Paris, le 3 décembre 1877.

» Monsieur le rédacteur en chef,
» Votre numéro de ce jour, 4 décembre, reproduit la réunion de Frascati, en ce qui me concerne, avec des couleurs un peu trop chargées.

» Après le refus de m'entendre, ce qui est exact, votre reporter ajoute :

« Ici se place une scène honteuse. Les insultes les plus grossières sont vomies contre M. de Plœuc ; on le pousse, on le tire, on le bouscule. Son pardessus est déchiré, et ce n'est que grâce à quelques hommes mieux élevés que les autres qu'il peut sortir sans être frappé. »

» Il y a là un mirage qui s'explique dans une assemblée très-tumultueuse ; mais je n'ai été l'objet d'aucune de ces violences, et la courtoisie de plusieurs m'a fait oublier la vivacité de quelques-uns.

» Très-frappé de la tendance de la réunion à rendre l'un des trois pouvoirs de la République seul responsable de la crise réelle qui atteint nos affaires commerciales, j'ai demandé la parole.

» Elle m'a été refusée.

» Ne voulant voir dans cette réunion qu'une intention, sans arrière-pensée, de hâter la cessation du conflit, il me paraissait opportun de lui faire remarquer, sachant d'ailleurs que je parlais à des commerçants, qu'il ne fallait pas demander de la modération seulement à la Présidence de la République, mais aussi à tous les pouvoirs publics et notamment à la Chambre des députés.

» J'aurais ajouté que le droit de pétition étant, dans notre droit public, réglementé de façon à donner toutes les garanties, il convenait de recourir à l'intermédiaire des députés de la Seine pour exposer au pays les griefs que l'on croyait fondés.

» La pétition, en effet, à l'encontre de l'adresse qu'il s'agissait de signer dans la réunion de Frascati, ne porte que des signatures légalisées ; elle est déposée sur la tribune nationale, renvoyée à une commission qui l'examine et en fait rapport à la Chambre, qui la discute, s'il y a lieu, en séance publique.

» Autre chose est une adresse signée dans une réunion privée, nécessairement restreinte et choisie en raison du but que l'on se propose.

» A cette dernière, il ne peut être attribué qu'une valeur relative ; à l'autre, au contraire, toute la valeur d'un document vérifié et authentique.

» C'est dans cet ordre d'idées que j'entendais me placer, si la réunion privée m'avait fait l'honneur de m'entendre comme citoyen du 1^{er} arrondissement, ayant le souci, autant que personne, de la prospérité de mon pays.

» Je vous serai reconnaissant de vouloir bien insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, mes sentiments de haute considération.
Marquis DE PLOËUC.

La manière de procéder indiquée par M. de Plœuc était, en effet, celle qu'il eût convenu d'adopter si l'intérêt des hommes d'affaires, des producteurs, des ouvriers, avait été le mobile véritable des membres de la réunion. Mais il s'agissait avant tout d'une démonstration politique, et c'est ainsi que l'on a décidé la remise directe de la pétition au chef de l'Etat. Il a refusé de la recevoir ; nous estimons qu'il a, dans cette circonstance, agi conformément à ce que le sentiment du devoir et de la dignité exigeait de lui. — *Sebastien Laurentie.*

Chronique militaire.

Le quartier-général de la 8^e division d'infanterie a été transféré le 4^{er} novembre de Paris à Versailles, ainsi que le quartier-général de la 14^e brigade.

Il est probable qu'il y aura prochainement, au ministère de la guerre, une réunion des chefs de corps d'armée, dans le but d'étudier à nouveau la loi de réorganisation de l'état-major, en raison des opinions si différentes qui se sont fait jour à la Chambre haute lors de la discussion générale du projet de loi.

Le maréchal Canrobert se montrera particulièrement de ce nouvel examen.

Lundi matin a eu lieu le transport, de Versailles à Vincennes, d'une pièce d'artillerie gigantesque pesant 21,000 kilog. Le puissant engin de guerre était placé sur un chariot traîné par vingt chevaux.

Sur tout le parcours, les curieux regardaient passer ce canon colossal dont le transport s'est effectué sans accident.

Chronique locale et de l'Ouest.

Armée territoriale.

CLASSE DE 1863.

Les militaires de l'armée territoriale de la classe de 1863, de la subdivision de Tours, qui auront droit à leur passage dans la réserve de l'armée territoriale le 31 décembre 1877, sont prévenus qu'ils devront, à partir du 9 décembre 1877 et jusqu'au 30 du même mois, déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence.

Ces livrets seront adressés au bureau de recrutement pour y établir le certificat de passage dans la réserve de l'armée territoriale, ainsi qu'un nouvel ordre de route ; ils seront rendus aux intéressés par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles des peines édictées par la loi.

Tous les jeunes gens de la classe de 1877, c'est-à-dire tous ceux qui sont nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1857, sont invités à se rendre immédiatement ou à se faire représenter à la mairie du domicile de leur père, ou de leur mère si elle est veuve, ou de leur tuteur s'ils sont orphelins, pour y effectuer les déclarations nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement ou relatives aux réclamations qu'ils auraient à faire valoir.

Les jeunes gens doivent, à moins d'absence de France ou du département, ou à moins de cas de maladie, venir en personne à la mairie pour y faire les déclarations prescrites, afin de permettre au maire de prendre leur signalement et de constater leur taille et leur degré d'instruction.

Par décret en date du 27 novembre dernier, M. Alexis Thubé a été nommé commissaire-priseur à Saumur, en remplacement de M. Piton, et en cette qualité il a prêté serment à l'audience du tribunal civil du jeudi 6 décembre.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la démission offerte par M. Jolibois, refusée par 264 voix contre 214 :

MM. Berger, comte de Civrac, Fairé, Janvier de la Motte, comte de Maillé, de Soland, ont voté contre.

M. Benoist a voté pour.

Le capitaine Boyton, qui se propose de parcourir les principaux fleuves de la France, est arrivé à Paris. Le célèbre nageur commencera ces jours-ci à évoluer sur la Seine avec son appareil en caoutchouc, qu'il gonfle lui-même en soufflant dans des tubes à air munis d'écrans obturateurs.

Une jeune Américaine doit l'accompagner dans ces intéressantes expériences nautiques. D'immenses tentures et des tribunes seront installées le long des quais, de manière à former une enceinte réservée.

Au début de chaque séance, le capitaine Boyton expliquera aux spectateurs le mécanisme de son appareil, puis il se lancera à l'eau pour exécuter les exercices indiqués dans le programme.

Parmi les plus curieux de ces exercices qu'il va faire connaître au public parisien, on nous cite : la construction du radeau ; le radeau est construit en pleine eau par M. Boyton, à l'aide de madriers et de planches qu'il transporte sur l'épaule à une certaine distance ; — la manière d'ouvrir un parapluie, un journal, d'allumer une pipe en voyageant sur l'eau ; — la chasse aquatique : couché ou assis à la surface de l'eau, il tire à droite et à gauche avec autant d'aplomb qu'en plaine, et charge plusieurs fois son arme sans éprouver la moindre gêne ; — la pêche et le dîner : assiettes, fourchettes, couteaux, rien ne manque, un

coffre contenant les ustensiles de cuisine est placé près du radeau, et un repas est préparé et servi par le capitaine ; — la destruction d'un bâtiment ennemi : une torpille fait explosion et brise en mille éclats une petite embarcation munie d'une voile.

Grand-Théâtre d'Angers. — Nous lisons dans le *Patriote* :

« M. Davy, deuxième ténor, qui terminait ses débuts, samedi dernier, dans l'opéra du *Songe d'une nuit d'été*, a été reçu par 124 voix contre 6. Ce résultat que nous avons prévu complète la troupe lyrique de M. Chavannes, car nous n'émettons pas le moindre doute sur la réception de M. Odezenne, première basse chantante, qui faisait ses premiers débuts dans le rôle de Fals-taff.

» M. Odezenne est un beau chanteur de l'ancienne école ; méthode, diction irréprochable, vocalisation parfaite, talent de comédien, tels sont les avocats qui plaident sa cause. Nous ne nous engageons pas en disant qu'elle est gagnée d'avance. »

Lundi prochain, M. Odezenne se fera entendre pour la première fois sur le théâtre de Saumur dans *Mignon*, où le rôle de Lothario permettra à un nouveau public d'apprécier les brillantes qualités de cet artiste.

Le premier concert de l'*Union chorale d'Angers* aura lieu le mercredi 19 décembre, à 8 heures du soir, dans la grande salle du Cercle du Boulevard.

Il sera donné avec le concours de M. Bouhy, le successeur de Faure, de M^{me} Engalli, née princesse Engallichef, qui appartient à la meilleure société russe, et de l'orchestre complet de l'Association artistique d'Angers.

Inauguration du Cercle militaire d'Angers.

Nous lisons dans l'*Etoile* :

Dimanche, c'était fête pour la garnison d'Angers. On inaugura le nouveau local du cercle militaire installé rue des Bœufs.

A une heure et demie, la musique du 77^e régiment d'infanterie salua de ses accents l'arrivée de M^r l'Evêque.

Officiers, sous-officiers et soldats des deux régiments et de nombreux invités, parmi lesquels M. le curé de Saint-Laud et d'autres ecclésiastiques, se pressaient dans la vaste et belle salle des jeux. Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Grimault, avait pris place sur l'estrade. A droite et à gauche on remarquait M. le baron de Reinach, préfet de Maine-et-Loire, les officiers supérieurs des deux régiments et les membres du comité de l'Œuvre.

M. le général de Place, président du comité, a donné lecture d'une lettre de M. le général Bounetou, commandant la subdivision, qui, pour motifs de santé, ne pouvait assister à cette fête. Il le regrettait d'autant plus qu'il aurait été heureux d'exprimer à Monseigneur et à tous les fondateurs, la reconnaissance de l'armée pour une institution aussi utile que moralisatrice.

Ensuite M. le général de Place a dit avec quelle impatience cette fête de famille avait été attendue. Il a fait connaître en peu de mots l'origine des cercles militaires et a fait l'historique de l'Œuvre à Angers.

Le cercle a été fondé dans notre ville en 1873 par d'anciens officiers de l'armée, avec l'active coopération de M^r l'Evêque et sous son patronage. Il fut installé provisoirement dans des bâtiments meublés appartenant à l'Evêché, que l'on dut quitter plus tard par suite des exigences de l'enseignement primaire. Le cercle changea plusieurs fois de domicile. Mais diverses personnes ayant apporté au comité un généreux concours, on put faire l'acquisition du local inauguré dimanche, où le cercle est définitivement établi.

M. le général de Place a exposé le programme auquel s'est arrêté le comité de l'Œuvre.

« Nous nous proposons, a-t-il dit, de faire donner aux soldats complètement illettrés des leçons gratuites de lecture, d'écriture et de calcul dans des classes du soir, d'améliorer les connaissances techniques des militaires plus avancés en mettant entre leurs mains des livres spéciaux où chaque profession trouvera une étude pratique progressive, d'intéresser et d'élever l'esprit de tous en leur permettant de puiser largement dans une bibliothèque choisie, de rapprocher le soldat de la famille en lui fournissant gratuitement le moyen de

correspondre avec elle et en lui donnant, sur ses intérêts, les conseils qu'il pourra réclamer.

» Nous avons désiré aussi joindre à l'agrément de la lecture la grande salle des jeux et de récréations où le soldat peut venir se reposer des travaux de la journée.

» Les sous-officiers seront reçus dans un corps de logis séparé où se trouvent également salles de jeux et de lecture...

» Une petite chapelle a été annexée au Cercle, en conformité des intentions exprimées par les donateurs. Elle sera desservie par M. l'abbé Chatrier, aumônier de la garnison, ecclésiastique très-aimé du soldat, dont le dévouement et le zèle sont connus de tous. Nous regrettons et le finiment que l'état de sa santé ne lui ait pas permis d'assister à cette fête qu'il appelait de tous ses vœux.

En terminant, le général a exprimé la vive reconnaissance de tous les membres du Cercle pour M^r l'Evêque, premier fondateur de l'Œuvre, et pour les bienfaiteurs et bienfaitrices.

Ensuite Monseigneur a adressé à l'assistance une éloquente allocution que nous regrettons de ne pouvoir donner textuellement. En voici néanmoins les pensées principales :

« Je veux commencer par où a fini M. le général de Place, c'est-à-dire par remercier les bienfaiteurs et les bienfaitrices de l'Œuvre qui trouvent aujourd'hui leur récompense dans son couronnement.

» Il est consolant de voir qu'à Angers toute idée généreuse rencontre des hommes de cœur pour la comprendre et la servir.

» Je remercie les membres du comité qui se sont dévoués à cette œuvre avec tant de zèle et de dévouement. Ils trouvent le prix de leurs efforts dans ce magnifique local dont nous venons inaugurer aujourd'hui l'inauguration.

» Ils m'en voudraient si j'oubliais l'aumônier militaire, M. l'abbé Chaplain, que la maladie retient sur son lit de douleur. Et puisqu'il est absent, je suis à l'aise pour faire son éloge et rappeler tout ce qu'il y a dans ce noble cœur de dévouement et de sympathie pour l'armée.

» Ces œuvres ont une haute portée morale. Les marques d'intérêt que nous témoignons à l'armée sont ce qu'il y a de plus propre à relever, à fortifier l'esprit militaire.

» C'est par les armées que se font les grandes ruines ou les grandes restaurations.

» Ce qui intéresse l'armée nous touche donc profondément. Et à l'heure présente elle est une de nos dernières consolations. Le respect du devoir et de l'autorité y est demeuré inébranlable. L'armée est le nombre et la force, et pourtant nul ne s'incline plus volontiers que le soldat devant le droit et la justice.

» Elle porte au plus haut point le sentiment national et le respect de la religion.

» C'est avec empressement que pendant la guerre, elle ouvrait ses rangs aux prêtres qu'elle entendait leur voix qui est la voix de la France, la voix de Dieu, qui rappelle aux individus comme aux peuples les vraies conditions de leur salut.

» Nous devons à ces braves militaires un lieu de réunion qui pût leur rappeler, la famille absente, un lieu de délassement, un lieu où ils pourraient passer les heures de loisir. Puisse ce lieu être un lieu de bien-être pour la vie militaire. C'est le vœu des personnes considérables qui témoignent ici par leur présence de leur intérêt pour l'armée.

» Je remercie M. le préfet qui, au lieu de vouloir rester étranger à une institution répondant si bien aux besoins intellectuels et moraux de nos soldats.

» Je remercie Messieurs les officiers, plus intéressés que personne au bien des jeunes hommes que les familles leur ont confiés.

» Dieu bénira une œuvre entreprise dans l'intérêt de nos frères et où se rencontrent les intérêts les plus chers.

Après la consécration de la chapelle, chacun s'est retiré heureux d'avoir assisté à cette fête religieuse et militaire à cette fête si patriotique qui nous fait bien augurer de l'avenir. C'est par l'alliance de la croix et de l'épée que nos ancêtres ont formé la France et l'ont faite grande et prospère. C'est par l'alliance de la croix et de l'épée que la France sera sauvée ; c'est par cette alliance qu'elle redeviendra comme autrefois la première nation du monde parce qu'elle sera fidèle à sa mission de fille aînée de l'Eglise.

Jules Durand.
Tours. — Les habitants de Tours pensent s'accommoder fort bien du système des

travailleurs. Ils demandent, par la voie des journaux, l'extension du réseau, le remaniement des sections, de façon à rendre le parcours plus long, la création de nouvelles lignes, notamment sur les quais de la Loire et sur les boulevards.

La Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, convaincue de l'immense profit que doit retirer la production viticole de Touraine, de sa participation à l'Exposition universelle de 1878, a décidé que par ses soins une exposition collective de vins serait faite, et elle a, à cet effet, nommé une commission chargée de l'organiser.

Saint-Nazaire. — Deux laitières du port Méans, commune de Montoir (Loire-Inférieure), Henriette Legendre et Marie Aupiais, viennent d'être condamnées pour falsification de lait, chacune à 20 jours de prison et à l'affichage du jugement au nombre de 100 exemplaires.
Avis aux laitières !

A l'entrée de l'hiver, époque des longues veillées, nous croyons utile de pré-munir le public contre le danger auquel on s'expose en soufflant pour l'éteindre une lampe à pétrole.

Il est exact que sur cent personnes quatre-vingt-dix-neuf éteignent une lampe en soufflant dans le verre, il est aussi exact que ces quatre-vingt-dix-neuf personnes sont exposées aux accidents dont la centième est frappée, c'est-à-dire à se brûler.

En effet, si la lampe est aux trois quarts vide, par suite de l'échauffement du gaz de l'huile, elle se remplit de gaz semblable au gaz ordinaire ; dans ce cas, si la mèche ne remplit pas complètement le tuyau, la flamme soufflée par l'espace libre dans le récipient, met le feu au gaz, fait éclater la lampe, enflamme l'huile qui s'y trouve encore, répand cette huile sur les habits, les meubles, et occasionne en fin de compte un de ces nombreux accidents dont les journaux parlent presque chaque semaine.

Pour ne courir aucun danger en éteignant une lampe à pétrole, on n'a qu'à descendre la mèche à niveau du tuyau, mais pas davantage, on risquerait ainsi de faire passer la flamme dans le récipient, et de la souffler par les ventouses.

Le pétrole à l'état froid ne présente aucun danger et ne prend pas feu à une allumette chimique ; mais s'il est porté au degré qu'il possède dans une lampe qui brûle depuis deux heures, il faut éviter d'en approcher du feu.

A tort ou à raison, mais de parfaite bonne foi, vous vous croyez volé par votre domestique ; vous faites votre déclaration, des poursuites en sont la conséquence et l'innocence de celui que vous avez dénoncé ressort claire et incontestable.

Dans ce cas, une demande en dommages-intérêts, basée sur le préjudice causé par votre dénonciation mal fondée, sera-t-elle admise par les tribunaux ?

Non, si la bonne foi du plaignant est démontrée.

Ainsi jugé par une récente décision de la chambre du tribunal de la Seine, qu'au point de vue pratique nous avons cru utile de consigner ici.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS
(Quai Royal)
DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS
7^e CONCERT POPULAIRE

Dimanche 9 décembre, à 4 h. 1/2
très-précise.

PROGRAMME :

1. Ouverture de *Struensee*. — Meyerbeer.
 2. Concerto pour le violon. — Beethoven. Allegro. — Larghetto. — Rondo. Le violon-solo sera joué par M. J. PIEDREU.
 3. a Entr'acte Sévillana *Don César de Bazan*. — Massenet.
 - b Menuet (redemandé). — Boccherini.
 4. Mouvement perpétuel, exécuté par M. J. PIEDREU. — Paganini.
 5. Carnaval (redemandé). — Guiraud.
- L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.
Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1^{er} avril 1878.

Faits divers.

Un terrible accident est arrivé mardi matin, à Vannes. Une domestique, en versant de l'huile de pétrole dans une lampe déjà allumée, laissa tomber quelques gouttes enflammées du dangereux liquide, sur ses vêtements, qui prirent feu instantanément.

Cette malheureuse se précipita dans la rue en jetant des cris déchirants. Quand on parvint à la secourir, son corps était horriblement brûlé, et elle n'a survécu que quelques heures.

Le même jour, un ouvrier, qui travaillait aux casernes d'artillerie, s'est tué en tombant d'un échafaudage.

La plus grande animation règne actuellement sur les chantiers du port de Calais. Deux puissantes dragueuses enlèvent journellement d'énormes masses de sable, à l'effet de creuser le bassin à flot. Ce bassin, pour le dire en passant, sera aussi large que la place de Calais, et sa surface sera plus de la moitié de celle de la ville proprement dite. Quant au bassin des chasses, sa surface égale celle du territoire de Calais, avec les fortifications et la citadelle.

Un mari revenant. — Pendant la guerre de 1870, un habitant de Nevers partit comme mobilisé. Depuis cette époque, on n'entendit plus parler de lui. Plusieurs de ses compagnons d'armes prétendaient l'avoir vu tomber frappé d'une balle à la tête. Enfin l'année dernière sa femme se décida à se remarier après enquête préalable.

Or, il y a deux jours, quel n'a pas été l'émoi du ménage, en voyant reparaître inopinément l'ex-mobilisé. Le mobilisé réclama sa femme qui, paraît-il, se trouve plus satisfaite de son second mari, puisqu'elle refuse de retourner avec lui.

Danger des oranges dans les appartements. — Le garçon de magasin d'un épicer de la rue Saint-Jacques, n'ayant pas trouvé la clef de sa chambre et ne voulant pas réveiller son patron, s'était couché dans un cabinet où se trouvaient des oranges.

Hier matin, l'épicer, ne voyant pas descendre son garçon, le chercha partout et finit par le trouver étendu par terre, sans connaissance, dans l'endroit indiqué. Le patron s'imaginant qu'il était ivre, le secoua pour le réveiller, mais vainement.

Un médecin, appelé en toute hâte, reconnut tous les symptômes d'une asphyxie. Heureusement, au moyen d'une saignée et de frictions, il ne tarda pas à faire recouvrer connaissance au malade.

C'étaient les exhalaisons des oranges qui avaient occasionné cet accident, dont les suites eussent été plus graves si la porte du cabinet eût été hermétiquement fermée.

Une nouvelle maladie de la vigne. — Notre malheureuse viticulture française traverse en ce moment, dit le *Salut public*, une période de dures épreuves. Comme si le phylloxera ne suffisait pas à diminuer sa production, voici qu'on vient de découvrir une nouvelle maladie qui cause déjà, dans le Midi, des dégâts d'une certaine importance. Il s'agit de l'antracnose ou charbon, qui a fait de notables ravages cette année dans les vignes du Narbonnais.

Les plants atteints sont la carignane et l'alicante ; les endroits ravagés sont les vallons, les bas-fonds, les rives des ruisseaux, en un mot, les lieux humides ; cependant, dans le Carcassonnais, quelques pieds d'aramon et quelques terroirs montagnoux ont été atteints. Les pertes ont été considérables dans certains vignobles.

Ainsi, à Luc-sur-Orbieu, 20 hectares, donnant normalement 2,400 hectolitres, n'ont pas été vendangés ; à Saint-Martin-de-Toques, 42,000 plants, qui produisent ordinairement 225 hectolitres de vin, n'en ont produit que 8. Il en a été de même à Plaisance, à Mauron, à l'Escole, etc.

Un curieux remède. — Il faudra bien évidemment que les plus sceptiques finissent par admettre qu'il y a des médicaments qui agissent !

On peut affirmer aujourd'hui qu'il est possible de faire suer quelqu'un à volonté, et, bien mieux, qu'il est facile de l'empêcher de suer.

Avec deux drogues différentes, on fera transpirer ou on coupera la transpiration. Impossible de mieux démontrer, par un fait à la portée de tout le monde, que la thérapeutique commence à posséder des ressources sérieuses.

Les plus réfractaires à la sueur transpireront, bon gré mal gré, si on leur administre du jaborandi ; en une heure, ils perdront un litre de sueur au moins. Mais réciproquement, au moment où la sueur coule à grosses gouttes, on la verra disparaître comme par enchantement, si on administre du sulfate d'atropine.

Cet effet est si marqué que, si l'on fait prendre à quelqu'un un bain de vapeur après lui avoir administré préalablement du sulfate d'atropine, la peau du sujet restera absolument sèche. Rien de plus curieux que cet effet, et que cet antagonisme entre deux médicaments également énergiques.

Cette double action inverse sera certainement utilisée en médecine.

L'action du sulfate d'atropine rendra notamment des services dans le traitement de la phthisie pulmonaire.

Dans cette grave affection, les sueurs épuisent les malades ; il suffira désormais de faire prendre du sulfate d'atropine pour voir se tarir une des plus grandes causes d'affaiblissement des phthisiques.

Et ce cas n'est pas unique, il se présentera souvent.

L'usage du téléphone ou télégraphe parlant continue à se répandre. Nous avons annoncé que ce merveilleux instrument avait fonctionné ces jours-ci à travers la Manche entre Douvres et Calais. Une expérience a eu lieu également entre Plymouth et l'île de Jersey, c'est-à-dire à une distance beaucoup plus grande.

On sait qu'une particularité du téléphone est de ne pas employer de pile pour produire l'électricité ; les courants électriques sont obtenus par la vibration d'un diaphragme métallique, placé à peu de distance d'un aimant de la grosseur d'un crayon, entouré d'une bobine qui est revêtue d'un fil métallique très-fin et d'une grande longueur.

Les Anglais sont arrivés à construire ce petit appareil avec une perfection et une simplicité vraiment extraordinaires. Il suffit d'appliquer la bouche à l'ouverture du cornet transmetteur et de parler lentement pour que les sons soient perçus par l'oreille au cornet récepteur. La voix, bien qu'affaiblie, conserve son timbre, et il est facile de reconnaître la personne qui parle.

L'essai du téléphone qui vient d'être fait entre Plymouth et Jersey a paru si concluant que la « Spanish Telegraph Company » se propose d'adopter l'invention du docteur Bell pour relier par un câble acoustique l'Angleterre à l'Espagne.

La nature offre parfois des phénomènes bien extraordinaires, témoin celui que nous révèle le *Bulletin de la Société d'acclimatation*. Il s'agit d'un arbre qui existe dans les forêts avoisinant la ville de Morjolamba (Etats-Unis).

Cet arbre est appelé par les naturels tamai-caspi ou « arbre à pluie ».

Cet arbre a environ 48 mètres de hauteur, quand il a atteint son développement complet, et son diamètre, à la base du tronc, est d'un mètre.

Il absorbe et condense avec une grande puissance toute l'humidité de l'atmosphère, et l'on voit sans cesse l'eau ruisseler sur son tronc et tomber en pluie de ses branches, et cela avec tant d'abondance que le sol avoisinant est transformé en véritable marécage.

L'arbre à pluie possède cette propriété à un très-haut degré pendant la saison d'été, principalement quand les rivières sont basses et que l'eau est rare.

Aussi, dans sa lettre, le consul propose-t-il de planter l'arbre à pluie dans toutes

les régions arides, car il promet les plus excellents résultats aux agriculteurs.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 5 décembre 1877.

La Bourse commence à sortir de sa quiétude obstinée : tout espoir de transaction est irrévocablement perdu ; le budget ne sera pas voté par la Chambre des députés actuels, à moins que le Président de la République ne donne sa démission. Nos rentes ont fléchi, mais la réaction subie est loin de répondre à la gravité de la situation. Le 5 0/0, sur lequel se traite les principales affaires au comptant aussi bien qu'à terme, n'a perdu qu'une vingtaine de centimes, il finit à 106.70 après avoir fait 106.45 au plus bas. Le 3 0/0 constamment plus lourd a été ramené en clôture à 71.55. La majorité des spéculateurs s'abstient, il ne se fait guère que des opérations à primes ; celles dont 0.10 c. pour le lendemain, sont recherchées avec 0.25 cent. d'écart. Les recettes générales achètent toujours, elles ont demandé aujourd'hui 1,600 fr. de 4 1/2 0/0 et 12,500 fr. de 5 0/0. Les transactions sont à peu près aussi nulles sur les places étrangères qu'à notre Bourse et les cours sont plus faibles. Les Consolidés anglais sont venus à la première cote à 95 1/2. Les demandes d'escomptes sont un peu plus nombreuses qu'à Londres. Le 5 0/0 italien n'a éprouvé que des variations insignifiantes, il finit à peu près comme hier à 72.85.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 10 décembre 1877.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Avec le concours

DE M^{lle} MARIE HASSELMANS

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique d'AMBOISE THOMAS.

1^{er} acte : Les Bohémiens.

2^e acte, 1^{er} tableau : Le Boudoir de la comédienne.

2^e tableau : L'Incendie.

3^e tableau : Spérata.

M^{lle} HASSELMANS remplira le rôle de *Philine*.

Distribution. — Wilhem Mester, MM. Pellin ; Luthario, Odezeane, Laerte, Davy, Jarno, Dorlin ; Frédéric, M^{lle} Lévy Brun ; Philine, M^{lle} Marie Hasselmanns ; Mignon, M^{lle} Rita Lelong ; Antonio, M. Chauvier ; Zaphari, Guiraud.

Comédiens, comédiennes, paysans, invités, bohémiens, laquais, etc.

Les frais considérables de cette représentation ont exigé une légère augmentation du prix des places :

Stalles d'orchestre, loges et fauteuils de balcon, 4 fr. ; parquet, baignoires, 1^{re} loges, 2 fr. 50 ; loge de MM. les officiers, 2 fr. 50 ; parquet militaire, 1 fr. 25. — Les autres places au prix ordinaire.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{lle} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir-chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Dépôt à Saumur, chez M. PÉDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épaissement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-

dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle affermit les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 65,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.

M^{re} Martin, de *Suppression des règles et Danse*

de *Saint-Guy* déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La *Perfection de Chocolat Du Barry*.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digestif et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue St-Jean; M^{re} GONDRAND, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. TExier; M. NORMANDIN, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Gironde, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	71 52		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	628 75	1 25	Canal de Suez	712 50	5
4 1/2 %	99 50		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635		Crédit Mobilier	330	
5 %	106 00		Crédit Foncier d'Autriche	510		Société autrichienne	352 50	7 50
Obligations du Trésor, t. payé.	490		Charentes, 500 fr. t. p.	127 50	1 25	OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	932		Est	617 50	1 25	Orléans	333	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495		Paris-Lyon-Méditerranée	1015		Paris-Lyon-Méditerranée	335	
— 1865, 4 %	516		Midi	785		Est	321 50	
— 1869, 3 %	387 50		Nord	1272 50		Nord	335	
— 1871, 3 %	375		Orléans	1052 50		Ouest	329 50	
— 1875, 4 %	486		Ouest	672 50		Charentes	331 35	
— 1876, 4 %	475		Vendée, 500 fr. t. p.	1337 50		Vendée	150 75	
Banque de France	3885		Compagnie parisienne du Gaz.	505		Canal de Suez	545	
Comptoir d'escompte	665		C. gén. Transatlantique					
Crédit agricole, 200 f. p.	330							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360							

Etude de M^e ALEXIS THUBÉ, commis-saire-priseur à Saumur.

M^e THUBÉ a l'honneur d'informer le public que son installation lui permet de recevoir en dépôt tout ce qu'on voudra lui confier, pour être vendu aux enchères, à la salle des ventes, située **rue d'Orléans, 55**, en face l'hôtel de Londres. (649)

Bureau de Bienfaisance de Saumur.

ADJUDICATION DE FOURNITURES

DE PAIN, VIANDE ET BOIS

A faire au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1878.

Le vendredi 21 décembre 1877, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, par MM. les Administrateurs dudit Bureau, au siège de ce Bureau, Cour-Saint-Jean, 3, à l'adjudication de la fourniture de pain, de viande et de bois, à faire aux pauvres, du 1^{er} janvier 1878 au 31 décembre de la même année.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues par M^{me} la Supérieure du Bureau de Bienfaisance, jusqu'à la veille de cette adjudication, six heures du soir.

Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoir régulier.

Les soumissions seront limbrées et porteront pour suscription : soumission pour la fourniture, soit : pain, viande, bois. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

Il ne sera admis à concourir à l'adjudication que des personnes notoirement solvables.

Le cahier des charges est déposé au siège dudit Bureau de Bienfaisance, ou toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, à partir du lundi 19 novembre courant, le matin, de neuf à onze heures, et le soir, de deux à cinq heures.

Saumur, le 10 novembre 1877.
Le Vice-Président du Bureau de Bienfaisance,
PAUL RATOUIS. (607)

A CÉDER UN TRÈS-BON CAFÉ

Bien achalandé.
ANCIEN CAFÉ HENRI
Rue d'Orléans, n° 42, Saumur.
S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (631)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
DEUX MAISONS AVEC BOUTIQUES
Nouvellement restaurées.
Situées rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. Dazé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. Godet, imprimeur.

LIBRAIRIE

E. MILON et Fils

DÉPOT UNIQUE, à Saumur, des ouvrages de la LIBRAIRIE CATHOLIQUE de Victor PALME. (621)

Communications Hygiéniques

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Pour les combattre, portons les **Semelles Lacroix**, les seules hygiéniques crinolhydrofuges; elles sont au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles en laine, feutre, etc., qui sont spongieuses et perdent de suite leur chaleur. — Avec les **Semelles Lacroix**

PLUS de FROID aux PIEDS!!!

On les trouve partout. — Exiger le nom **Lacroix**, 1, rue Auber, Paris. (647)

DEUX MAISONS COMMERCIALES A VENDRE
COMPTOIR COMMERCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'étranger. Au moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses, et de la vente des propriétés et maisons de commerce.

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Egypte, au Brésil et au Chili.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, 42, à Saumur. (626)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

M. LÉPICIER FACTEUR DE PIANOS ET ORGUES ANGERS

Est en ce moment à SAUMUR, HOTEL BUDAN.

Les personnes qui désirent faire accorder leurs pianos sont priées de se faire inscrire HOTEL BUDAN.

On trouve à la même adresse un DÉPOT DE PIANOS de M. LÉPICIER, qui a obtenu 10 Médailles d'Honneur.

PREMIER PRIX A L'EXPOSITION D'ANGERS 1877.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le libéron à vis de Raynal, le libéron à soupape de Robert et le libéron-pompe de H. Monchovaut.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (603)

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE METZ

Par Louis de Vallières

Un charmant volume in-18 carré, sur beau papier fort.

Tous les Français qui regrettent la perte de l'Alsace et de la Lorraine voudront posséder ce livre, qui est un hommage rendu à notre ville-sœur qui gémit dans les fers.

Pour recevoir franco, par le retour du courrier, cet intéressant et patriotique ouvrage, il suffit d'envoyer 2 fr. 50 c. à M. Louis de VALLIÈRES, 54, rue Dombasle, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.